

SNCL

in

SNCL INFOS N° 16 du 26/05/08 au 08/06/08

## Éditorial

Vers la disparition  
des IUFM ?

La réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants concoctée par le ministère pour la rentrée 2010 pourrait bien entraîner à moyen terme la **disparition complète des IUFM**, noyés au sein des universités et progressivement digérés par elles.

Selon le quotidien "Le Monde", le recrutement s'effectuerait l'année de l'obtention du Master et **les nouveaux recrutés entreraient "directement dans le métier"**, affectés à un poste pour un "compagnonnage" intensif en début de carrière.

La première et la deuxième années d'IUFM disparaîtraient donc et les informations qui filtrent du ministère ne précisent pas quel rôle joueraient ces instituts dans la formation des jeunes enseignants.

Pour le SNCL-FAEN, une formation exclusivement « sur le tas » constituerait une forte régression. On peut faire bien des reproches aux IUFM. Toutefois, des centres de formation sont absolument nécessaires pour que formation pratique et formation théorique se nourrissent mutuellement.

On élèverait donc le recrutement à « bac+5 » et ces nouveaux recrutés seraient mieux payés (de combien ?) en début de carrière. Ils effectueraient davantage de présence en établissement pendant l'année suivant leur recrutement, **ce qui permettrait d'économiser des milliers de postes** supplémentaires auxquels s'ajouteraient les postes de formateurs d'IUFM supprimés.

Autre conséquence, **l'entrée dans le métier serait plus tardive**, de même que la perception de la première rémunération, **ce qui retarderait d'autant l'âge de départ à la retraite** avec une pension à taux plein (aux alentours de 67 ans !).

Le SNCL-FAEN demande l'avancement du concours à la fin de l'année « bac+3 », et deux années de formation initiale rémunérées, ouvrant droit à pension, débouchant sur l'attribution du Master.

Si ces informations se confirment, nous sommes loin du compte.

Marc GENIEZ

Réforme du lycée  
Condition enseignante

Le ministre de l'Éducation nationale a déclaré que la réforme du lycée, qui devrait être mise en œuvre à la rentrée 2009, et dont Jean-Paul de Gaudemar serait le « pilote », « sera le fruit de



la plus large concertation avec le corps social, familles et élèves, et les personnels ».

Les pistes de la réforme du lycée qui ont été lancées sont les suivantes : autonomie accrue des lycéens, meilleure préparation des élèves à l'enseignement supérieur, rééquilibrage des filières, rationalisation des options, meilleure orientation.

Un premier cadre de travail sera proposé au ministre pour le 10 juillet 2008.

Une nouvelle classe de seconde devrait voir le jour en 2009, suivie de la nouvelle première en 2010 et enfin de la nouvelle terminale en 2011.

Le ministère veut ouvrir en juin une négociation concernant la réforme des lycées et la condition enseignante (revalorisation?).

Une affaire à suivre...



## PEGC

Le SNCL a renouvelé sa demande solennelle au ministre de l'Éducation nationale de **prendre un décret prononçant la mise en extinction de la classe normale du corps des P.E.G.C.** et prévoyant un tableau de reclassement des actifs encore en classe normale, et l'assimilation des P.E.G.C. pensionnés de classe normale.



Ces demandes ont été à nouveau formulées oralement et par écrit auprès de l'entourage du ministre.

## Absentéisme



Le ministère travaille depuis plusieurs mois sur le texte d'**une circulaire contre l'absentéisme des élèves**. Selon des dépêches de presse, l'Éducation nationale envisagerait notamment la création de dossiers électroniques relevant les absences d'élèves de moins de 16 ans consultables sur Internet par les parents.

Le SNCL a demandé que le projet, sur lequel les représentants des personnels de direction ont été consultés, lui soit adressé pour avis. Jusqu'à présent le ministère n'a pas donné suite à cette requête.

Soit il considère que les professeurs et autres CPE ne sont pas concernés par l'absentéisme des élèves, **soit que c'est un dossier trop sérieux pour être discuté avec des enseignants !**



## Travailler plus, même à la retraite

A défaut d'être capable de rendre plus difficile le licenciement des seniors par les entreprises, le gouvernement ne manque pas d'idées pour **favoriser l'emploi des jeunes... retraités**.



Ainsi cet inspecteur d'académie de l'ouest de la France qui **relance les "jeunes" retraités** instituteurs ou professeurs des écoles pour leur proposer de **reprendre une activité enseignante** au sein des écoles publiques de son département.



Ces retraités seraient alors rémunérés sous forme d'heures de vacation.

Alors, si ce n'est qu'une question de vacation !



## CPE : le dialogue social en panne



**La baisse drastique du nombre de CPE admis au concours a eu des répercussions immédiates sur le nombre de suppressions de postes, et va entraîner par là même une nouvelle dégradation de nos conditions de travail.**

La volonté des équipes éducatives à se mobiliser pour le maintien de l'implantation de postes de CPE démontre bien l'importance de la fonction au sein des établissements.

**Une de nos préoccupations actuelles porte sur la formation qui est dispensée dans les IUFM et nous souhaitons que la spécificité des missions éducatives et pédagogiques des CPE soit réaffirmée.**

Nous sommes par ailleurs très surpris d'avoir appris par la presse l'existence d'un projet de



circulaire concernant l'absentéisme alors qu'aucune concertation préalable n'a eu lieu avec les représentants des CPE qui sont pourtant parmi les premiers engagés dans la lutte contre l'absentéisme scolaire.

**D'autre part, il semblerait "qu'un travail de réécriture de la circulaire de 1982 répertoriant les missions du CPE" soit à l'étude, mais aucun syndicat n'y est, "du moins officiellement", associé.**

Le dialogue social et la transparence ne semblent vraiment pas être la préoccupation de nos dirigeants, dont le but n'est pas de réformer mais de réduire les coûts.

**L'éducation est un investissement. Malheureusement, pour le gouvernement cela n'est pas le cas.**

## Voie professionnelle

Le SNCL adresse **un courrier au ministre** pour demander **l'implantation en lycée professionnel, au moins à titre expérimental, des classes de quatrième à découverte professionnelle 6 heures**.

Ces classes seraient ouvertes aux **élèves volontaires** ayant eu l'information sur les métiers en cinquième l'année précédente.

## Contingents hors classe et classe exceptionnelle

A l'heure où nous rédigeons cette lettre télématique, **ces contingents ne sont toujours pas connus** (soit près de deux mois de retard par rapport à l'an dernier).

Le ministère nous les promet pour **la semaine prochaine**. Dès que nous en aurons connaissance, nous les publierons sur le **site Internet du SNCL**.